



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Structures administratives

Question écrite n° 10995

Texte de la question

M François Leotard attire l'attention de M le Premier ministre sur l'action de la délégation chargée des rapatriés dirigée par M Maurice Benassayag. Il lui demande quelles ont été les actions menées par cette délégation depuis sa mise en place et, notamment, la politique suivie en faveur de la communauté française musulmane.

Texte de la réponse

Reponse. - En réponse à la question de l'honorable parlementaire, le Premier ministre lui indique que, nommé par décret du 28 juillet 1988, le délégué aux rapatriés, assisté d'une trentaine de collaborateurs, toutes catégories confondues, mis à disposition par différents départements ministériels, a entrepris de mener une politique active en direction de la communauté rapatriée d'origine nord-africaine. Deux axes d'intervention ont été retenus. Il s'est agi en premier lieu de reorienter le dispositif existant dans le sens d'une priorité particulière accordée aux actions relatives à la formation et à l'emploi. Un rapide bilan de l'utilisation des crédits relatifs aux actions en faveur de cette communauté à la mi-88 révélait que plus des deux tiers des crédits avaient été affectés au logement sous forme d'aide exceptionnelle à l'accession à la propriété, d'aide au maintien dans les lieux, de subventions à l'amélioration de l'habitat. La persistance d'une telle situation, qui tendait d'ailleurs à s'accroître, risquait de bloquer la mise en œuvre d'une véritable politique d'insertion professionnelle pourtant rendue nécessaire du fait de l'ampleur d'un handicap endémique affectant cette communauté : un taux de chômage très supérieur, à classe d'âge et à catégorie socioprofessionnelle égales, à celui constaté dans le reste de la population. Des lors, la délégation aux rapatriés se devait d'engager différentes initiatives visant tout à la fois à rééquilibrer au profit du volet « formation-emploi » l'utilisation des crédits et à mobiliser les services extérieurs de l'État. Il s'agit en second lieu de proposer, à travers un large effort de réflexion et de concertation, un nouveau programme d'actions en direction de cette communauté. Pour y parvenir, trois niveaux de réflexion et de propositions ont été institués : la participation de ses représentants est assurée dans le cadre d'un comité consultatif qui fonctionne depuis le début de l'année 1989 ; l'analyse des difficultés d'insertion des rapatriés d'origine nord-africaine constitue l'objet de la mission d'étude confiée à Mme Catherine de Wenden, chargée de recherche au CNRS, qui devrait remettre son rapport, assorti de recommandations, le 15 avril ; la définition et la mise en place des différentes mesures constitutives de la politique en faveur des rapatriés d'origine nord-africaine fait l'objet d'une réflexion conduite par la délégation au sein d'un groupe de travail interministériel auquel sont associés des représentants des préfetures. Ces travaux devraient trouver leur conclusion dans un délai rapproché. Il est d'ores et déjà possible d'indiquer que les actions portant sur l'insertion sociale et professionnelle y figureront en bonne place.

Données clés

Auteur : [M. Leotard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10995

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1316